

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DEP^{ts}: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DEP^{ts}: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
Omnibus	Poste	Expres	Omnibus	Poste	Expres	Omnibus	Poste	Expres	Omnibus	Poste	Expres	Omnibus	Poste	Expres	Omnibus	Poste	Expres
CAHORS — D.	6 ^h 25	12 ^h 30	11 ^h 45	6 ^h 45	12 ^h 30	CAHORS — D.	4 ^h 41	10 ^h 22	5 ^h 25	TOULOUSE D.	5 ^h 40	9 ^h 16	2 ^h 30	CAHORS — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 16
Mercuès	6 40	1 45	6 27	6 40	1 45	Sept-Ponts	4 53	10 32	5 38	BORDEAUX	» » » »	» » » »	» » » »	Cabessut, halte	7 40	11 30	5 25
Parnac	6 52	1 57	6 39	6 52	1 57	Cieurac	5 11	10 46	5 58	Arcambal	» » » »	» » » »	» » » »	Lamadoleine	8 2	12 4	5 36
Luzach	7 4	1 33	6 35	7 4	1 33	Laibenne	5 20	10 53	6 11	Vers	8 12	12 21	5 45	Tolrac	8 21	12 18	5 35
Castelfranc	7 18	1 37	6 50	7 18	1 37	Montpezat	5 31	11 5	6 25	Saint-Géry	8 21	12 38	5 33	Montbrun, hal.	8 21	12 30	5 44
Puy-l'Evêque	7 40	1 57	7 12	7 40	1 57	Borredon	5 45	11 16	6 42	Comanché	8 35	1 5	6 6	Cajarc	8 34	12 52	5 59
Duravel	7 49	2 6	7 21	7 49	2 6	Causade	5 55	11 27	6 56	St-Cirq, halte	8 43	1 14	6 13	Calvignac, hal.	8 46	1 6	6 10
Saturac-Touzac	8 1	2 17	7 33	8 1	2 17	Réville	6 5	14 30	7 8	St-Martin-Lab.	8 57	1 35	6 25	St-Martin-Lab.	8 55	1 26	6 23
Fumel	8 1	2 17	7 33	8 1	2 17	Albias	6 13	14 44	7 18	Calvignac, hal.	9 5	1 44	6 35	St-Cirq, halte	9 4	1 37	6 32
M-Libos — A.	8 8	2 3	7 40	8 8	2 3	Fonneuve	6 22	11 52	7 28	Cajarc	9 21	2 10	6 7	Conduché	9 12	1 35	6 30
BORDEAUX	3 51	8 11	4 45	3 51	8 11	Monflanhan	6 39	12 7	7 45	Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 58	Saint-Géry	9 28	2 22	6 55
PARIS — Ar.	11 46	4 37	2 48	11 46	4 37	BORDEAUX	10 40	6 05	» »	Tolrac	9 44	2 45	7 8	Vers	9 35	2 35	7 1
						TOULOUSE A.	8 46	1 45	» »	Lamadoleine	9 58	3 10	7 21	Arcambal	9 45	2 56	7 12
										CAPDENAC A.	10 12	3 27	7 33	Cabessut, halte	9 57	3 10	7 25
										PARIS — Ar.	11 46	4 37	2 48	CAHORS — A.	10 6	3 20	7 31

Cahors, le 30 Août

BULLETIN

Depuis quelque temps déjà une partie de la presse anglaise paraissait vouloir se montrer plus juste et plus impartiale à l'égard de la France. Ce revirement semble devoir encore s'accroître. C'est ainsi que le *Daily Telegraph*, après s'être occupé du différend franco-italien relatif à Massaouah, déclare qu'il est absurde de considérer, comme certains journaux étrangers l'ont fait, les manœuvres de la flotte française comme une menace pour l'Italie, et que la France a aussi bien le droit que l'Angleterre de faire des manœuvres navales: « Quant à nous, ajoute le journal anglais, nous ne pouvons que féliciter nos voisins de la rapidité avec laquelle ils viennent de mettre sur le pied de guerre une force imposante de 50 navires cuirassés. L'année dernière, le gouvernement français a mis à l'épreuve la mobilisation de son armée, et cette mobilisation a donné les résultats les plus satisfaisants; cette année, il a tenu à faire la même épreuve avec la marine, et l'expérience a été couronnée d'un égal succès. Il n'y a là aucune démonstration hostile de la part de la France. »

S'il faut en croire les journaux italiens, l'incident de Massaouah, tout au moins en ce qui concerne la France, toucherait à sa fin. En effet, ces journaux annoncent que la dernière note de M. Goblet est rédigée en des termes qui permettent de croire que l'incident est épuisé des deux côtés et que le cabinet italien n'aura pas de motifs de répliquer. Ce langage modéré des officieux italiens qui, tout récemment encore, atta-

quaient la France avec la dernière violence, permet d'espérer que M. Crispi a dû recevoir de sages conseils à Friedrichsruhe et que M. de Bismarck ainsi que M. Kalnoky se sont appliqués à calmer l'ardeur trop compromettante du premier ministre du roi Humbert, que la presse de tous les pays tance vertement.

Voici en quels termes s'exprime sur son compte *l'Idépendance Roumaine*.

Aujourd'hui M. Crispi se permet de bafouer les droits de la France, d'usurper des territoires où elle a des prétentions fondées et a finalement l'aplomb de déclarer qu'il garde ce qu'il a pris et qu'il considère la discussion comme close! Quelle admirable outrecuidance! Signor Crispi conteste à la France jusqu'au droit de défendre ses intérêts devant l'Europe, il veut bâillonner sa voix.

Le peuple qui doit son unité à la France, qui s'est groupé grâce à l'appui des Français, profite de l'occasion pour attaquer sa bienfaitrice, et veut s'enrichir à ses dépens.

En elle-même, la question de Massaouah est peu importante. M. Crispi a rédigé quelques notes dans un langage des moins convenables; M. Goblet a riposté par une circulaire où le dégoût s'associe au dédain provoqué par la rhétorique sicilienne du président du conseil italien; nouvelle riposte de M. Crispi, aussi haineuse que la première, et la question en restera là.

Mais cette même question de Massaouah est pleine d'enseignements sur les intentions du chancelier allemand et sur sa politique de provocation, qui constitue un danger permanent pour l'Europe.

Que l'Allemagne se montre agressive, on le comprend. Les Allemands ont combattu contre la France. Les Français n'ont pas renoncé à l'Alsace-Lorraine, et Bismarck est jaloux de son œuvre. L'empire allemand repose sur des bases conservatrices.

Mais l'Italie, éclosée de principes révolutionnaires, l'Italie, qui ne saurait faire disparaître de l'histoire les liens qui la rattachent à la France, devrait s'imposer plus de réserve et ne pas trop s'annihiler devant son redoutable allié.

Un pays comme la France ne peut pas oublier de pareils affronts, et ces sortes d'errements se paient cher dans la suite.

SAGES CONSEILS

M. Jules Simon, dans son article hebdomadaire du *Matin*, s'adresse aux ouvriers:

Mes chers amis, les grands orateurs, les fameux socialistes que vous applaudissez à la salle Favé et à la salle Lévis vous exploitent plus que vos patrons. Vos patrons vous envoient au chantier; ceux-là vous envoient à l'émeute. Vos patrons vous donnent un salaire que vous trouvez trop maigre; les autres ne peuvent vous promettre que la prison ou quelque balle au coin d'une rue.

Quand vous débâtez paisiblement, entre vous d'abord, et ensuite avec vos patrons, vos intérêts, vous avez des chances de faire accueillir vos prétentions, si elles sont justes. Bourgeois ou non, nous prenons tout votre parti dans ces occasions, car il y a en France un grand amour de la justice. Mais vos messieurs ne vous conseillent pas de négocier, ils vous conseillent de terrifier.

D'abord ils veulent terrifier les ouvriers qui continuent à travailler. L'un vous conseille de « leur casser une patte », un autre de les rouer de coups. On ne peut donc plus travailler, à présent, quand on en a envie et quand on en a besoin? Ils veulent aussi terrifier les patrons. « Nous leur briserons leurs machines. Nous organiserons contre eux une grève générale qui, d'abord, leur ôtera leur honneur, et, ensuite, les mettra dans la misère. Ils verront, à leur tour, ce que c'est que de manquer de pain. »

Ce qu'on vous conseille surtout, c'est de terrifier « la rousse. » Les gens qui servent dans la rousse, mes amis, ne sont pas des bourgeois. Ils n'ont pas de capitaux. Ils sont plus pauvres qu'un bon ouvrier. Vous demandez des salaires de 6 fr. pour des journées de 9 heures; ils n'ont guère que 4 fr. 50 pour des journées de 12 heures; et ils donnent en outre une de leurs nuits sur trois.

Leur besogne n'est pas des plus commodes; ils sont sur pied constamment, et dehors, quelque

temps qu'il fasse. S'il y a un embarras dans la rue, un éboulement, un incendie, ils vont à l'endroit le plus périlleux; s'il y a un chien enragé, ils fondent sur lui; s'il y a un malfaiteur, ils l'arrêtent au risque d'un mauvais coup. Dans une émeute, ils se laissent injurier et même maltraiter; ils attendent patiemment la permission, qu'on ne leur donne pas toujours, de tirer leur sabre.

Quand on leur donne l'ordre de disperser un rassemblement, ou de s'emparer d'un drapeau rouge, ils y marchent, souvent en minorité, et se battent avec tristesse et courage. Vous les blâmez pour avoir fait leur devoir; et peut-être, de l'autre côté, n'est-on pas assez empressé de les remercier de l'avoir fait. Pourquoi voulez-vous les maltraiter et leur faire peur? Ils sont là pour vous protéger contre les accidents, les voleurs et les dupeurs.

... Comprenez bien qu'en vous jetant dans la rue, on vous jette dans une défaite certaine. Et comprenez, pour l'éternelle confusion de ceux qui vous trompent, que la victoire serait plus cruelle pour vous que la défaite.

Vous dites que vous ouvrirez des ateliers vous-même? Avec quoi? Avec qui? Pour qui? Connaissiez-vous un moyen d'ouvrir un atelier sans acheter un terrain, des outils, des matières premières, ou sans les voler? Vous n'aurez plus de sécurité, partant, plus de travail. Etes-vous ingénieur pour construire, régler, diriger des machines? Savez-vous les premiers éléments de commerce? A qui vendrez-vous vos produits quand tout le monde vivra aux crachats de la communauté? Vous comptez sur un pouvoir central dont on ne parle jamais, dont on n'explique ni l'origine ni la nature, qui sera votre bon génie, votre providence, qui jugera la capacité de chacun, qui supprimera par magie l'ivrognerie et la paresse, et l'incapacité native et la maladie, qui répartira les tâches et les salaires, ou plutôt (car il n'y aura plus de salaire, il faut laisser cette honte aux civilisés) qui répartira les gîtes, la pâtée, les vêtements et les plaisirs, avec impartialité et infailibilité. C'est pour ce pitoyable conte de fées qu'on vous pousse à verser le sang et à ruiner votre pays.

Ouvrez les yeux. Mettez-moi ces drôles à la porte.

182 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

X

COMMENT, APRÈS AVOIR FAIT UN EXCELLENT SOUPER CHEZ BRÉBANT, LE MAYOR, M. ROMIEUX ET LEUR AMI LE VICOMTE DE CARLIAS ÉPROUVÈRENT LE BESOIN DE FAIRE UNE PROMENADE A LA CAMPAGNE.

— Tais-toi et écoute. Comme je te l'ai dit, c'est surtout de toi qu'il est question.

— Je ne comprends pas?

— Un peu de patience, que diable! parlez, ami Caboulot.

— D'abord, j'ai trouvé le nid des deux tourtereaux.

— Bon! est-ce qu'ils seraient...

— A présent, je ne sais pas, mais ce qui est certain, c'est qu'ils se sont aimés dans le temps. Ils sont du même pays; je crois même qu'ils ont dû se marier; mais la jeune fille, qui voulait voir Paris, s'est fait enlever; et, l'amoureux, désespéré, s'est fait matelot. Il y a un an environ, ils

se sont par hasard retrouvés en Angleterre; depuis lors, ils ne se quittent plus, ils sont venus ensemble en France. Depuis dix mois ils sont arrivés à Paris; pour des raisons que je n'ai pu savoir, ils ont chacun un domicile séparé; ils feignent en public de ne pas se connaître. La femme tire les cartes et dit la bonne aventure; lui, il se promène. Il paraît qu'il est riche; le fait est qu'il ne fait absolument rien. Le soir, ils se réunissent à un endroit désigné, et ils s'envoient de compagnie vers le nid, où ils passent la nuit ensemble ou séparément, cela est leur affaire. Mais, le matin, ils partent chacun de son côté, et, ni vu ni connu, je l'embrouille.

— Pardieu! voilà de précieux renseignements! Comment diable vous les êtes-vous procurés?

— Avec la clef d'or, qui ouvre toutes les portes, mon maître! mais cela m'a coûté gros; toutes mes avances y ont passé, et je suis encore de retour.

— Bon! que cela ne vous inquiète pas, ami Caboulot: nous compterons, et vous ne perdrez rien.

— Je le sais bien, fit-il avec un fin sourire; voilà pourquoi je suis allé de l'avant.

— Est-ce tout ce que vous savez?

— Ah! ouïche! il y a bien autre chose; vous allez voir!

— Voyons alors? dit en riant le Mayor.

— Ecoutez: il est une heure et demie; dans une heure, avec un bon cheval, nous pouvons être là-bas; la case est cernée par quatre gaidards solides, et qui n'ont pas froid aux yeux. Si c'est votre idée, tout peut être fini à quatre heures du matin, mais il faut nous hâter. Je vous raconterai

le reste en route.

— C'est une idée, dit le Mayor. Ma voiture m'attend devant le restaurant; partons!

— Partons, je le veux bien, dit Feliz Oyandi d'un air renfrogné, mais encore faut-il que je sache...

— Rien en ce moment; nous causerons en voiture. Quant à nous fausser compagnie, n'y songe pas; cette affaire te regarde au moins autant que moi; tu viendras, quand je devrais t'enlever dans mes bras!

— Il est inutile de me menacer, dit Feliz Oyandi, qui recommença à trembler. Puisque tu le désires, je t'accompagnerai; d'ailleurs, l'air me fera du bien.

— A la bonne heure ainsi! Tu fais bien de rendre ton parti sans faire de grimace. Je suis fatigué d'être mis toujours seul en avant; il est temps que tu mettes un peu la main à la pâte.

Et versant le reste du punch dans les trois verres:

— A la réussite de notre expédition! dit-il.

Les trois bandits choquèrent leurs verres et les vidèrent d'un trait.

Le Mayor souna, le garçon entra aussitôt.

— L'addition, dit-il, vous ajouterez les cigares qui restent, je les emporte; ils sont excellents.

Le garçon sortit.

Au bout d'un instant, il reentra apportant la carte sur un plateau.

Le Mayor ne se donna pas la peine de lire les hiéroglyphes indéchiffrables qui remplaçaient l'écriture; il alla tout de suite au total, dont les chiffres étaient admirablement faits.

Ce total était de huit cent quarante-trois francs

soixante-quinze centimes.

Dans tous les comptes de restaurant, il y a toujours des centimes, cela fait bien et donne une apparence de vérité aux contes les plus fantastiques.

Le Mayor prit dans un portefeuille, très gonflé de billets de banque, un billet de mille francs qu'il jeta nonchalamment sur la table.

— La différence est pour vous, dit-il.

Le garçon salua jusqu'à terre et aida les trois hommes à mettre leurs pardessus.

Puis il s'inclina pour les laisser passer, croyant avoir affaire tout au moins à des nababs anglais, de retour de l'Inde.

Les trois hommes saluèrent Philippe d'un air de connaissance en passant devant lui.

Puis il descendit l'escalier et quittèrent le restaurant, après avoir allumé leur cigare.

La voiture du Mayor attendait.

C'était un huit-ressorts à quatre places, attelé de deux grands carrossiers de six mille francs pièce.

Les trois hommes montèrent, le valet de pied ferma la portière et transmit l'ordre au cocher.

La voiture partit au grand trot.

— J'ai indiqué une fausse direction, dit alors Caboulot; c'est rempli de mouches devant le restaurant.

— Je vois que vous êtes un homme de précaution.

— Dam! on ne sait pas ce qui peut arriver: nous allons à Drancy, un petit village entre Pantin et le Bouget.

— Je ne le connais pas.

GUSTAVE AIMARD

(A suivre).

INFORMATIONS

De puissance à puissance

Nous lisons dans l'*Intransigeant* :

Sous peine de voir l'agitation se prolonger jusqu'à extinction de chaleur politique, la crise actuelle ne peut se résoudre que par l'arrivée du général Boulanger à la présidence du conseil.

Nous ajouterons que si les parlementaires n'avaient pas perdu le peu de tête que la nature leur a départi, ils seraient les premiers à pousser à ce dénouement. Ils ont pu constater, en effet, que, depuis Gambetta jusqu'à Floquet, en passant par Duclerc, Ferry et autres chefs de groupes, tous ceux qui semblaient le plus nettement désignés pour les délicates fonctions de chef d'un cabinet ministériel se sont dépopularisés en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire.

Là où Gambetta s'est coulé en moins de deux mois, et où il n'a pas fallu plus de temps au démocrate Floquet pour devenir la bête noire des parisiens, auxquels il avait promis toutes les libertés imaginables, les opportunistes ont le droit d'espérer que le général Boulanger verrait se détacher de lui un certain nombre de ceux qui l'acclament en ce moment.

Mais qu'il garde au pouvoir la situation qu'il a trouvé moyen d'acquiescer pendant son passage au ministère de la guerre, ou que, comme tant d'autres, il y laisse sa popularité, c'est là une considération secondaire. Le fait est que le « jeu régulier de nos institutions », comme répètent si volontiers les pensionnaires du Palais-Bourbon, exige que le général Boulanger, sur qui se sont successivement portées plus de sept cent cinquante mille voix, soit placé à la tête du prochain ministère.

C'est à cette décision suprême que la loyauté oblige M. Carnot. Nous ajouterons que son intérêt, bien entendu, devrait surtout l'y inviter.

Depuis le matin jusqu'au soir, on cherche comment on empêchera le général Boulanger d'être, en 1889, élu dans soixante départements.

Le seul moyen d'enrayer cette protestation populaire est de donner satisfaction au peuple.

C'est maintenant à M. Carnot de savoir s'il veut avoir le général Boulanger pour ministre ou pour successeur.

HENRI ROCHFERT.

Les socialistes à Berlin. — Les troubles qui ont éclaté à propos de la dissolution d'une réunion socialiste ont été plus graves que les feuilles allemandes ne le prétendent.

Plus de trois mille socialistes ont attaqué la police pour délivrer les personnes arrêtées ; mais de nouvelles escouades sont arrivées et ont pu secourir les agents de l'autorité.

Les ouvriers, en chantant la *Marseillaise*, ont suivi par centaines les brigades de sergents de ville.

Dans la Friedaichtrasse (rue de Frédéric), l'attroupement était si grand que la circulation a été interceptée.

La masse des socialistes a enveloppé les troupes de police et a menacé les agents, qui ont alors dégagné pour se dégager.

On ne connaît pas encore le nombre exact des blessés.

Le revolver à Paris. — Un individu nommé Garnier est entré mardi dans les bureaux de l'Ambassade d'Allemagne et a tiré un coup de pistolet sur un employé, qui, heureusement n'a pas été atteint.

Garnier a été arrêté ; il paraît complètement fou.

Il a été entièrement ruiné par l'invasion allemande en 1870.

M. Tirard. — M. Tirard a été interviewé par un reporter de l'*Evénement*.

Il a déclaré que jamais il n'avait eu l'intention de réclamer, du Sénat, une enquête sur la campagne boulangiste.

Complot contre le Czar. — D'après le *Gaulois*, un nouveau complot aurait été découvert à Saint-Petersbourg contre la vie du Czar.

Onze individus ont été arrêtés ; ils étaient porteurs de bombes chargées de dynamite.

M. Carnot à Lyon. — Le Conseil municipal de Lyon a voté cent mille francs pour la réception de M. Carnot.

Soulèvement en Algérie. — Une dépêche, adressée d'Algérie au *Soleil*, parle d'un soulèvement de tribus arabes entre Figuig et Mecheria.

La suppression du papier timbré

Le ministre des finances a mis à l'étude deux questions importantes : l'unification des timbres mobiles et la suppression du papier timbré.

Malgré le rapport défavorable de la commission nommée pour l'examen de ce projet, le ministre des finances poursuit quand même l'application de cette réforme et un nouveau projet sera prochainement étudié.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Compte-rendu officiel

Séance du 21 août 1888

Présidence de M. Cambres, président (Suite)

Le même rapporteur propose de donner un avis favorable à l'arrêté préfectoral en date du 18 mai 1888 liquidant à la somme de 2,240 fr. la pension de retraite à laquelle a droit M. Teysse-dre, Claude-Emile, dit Conté, ancien agent-voyer du service vicinal. — Adopté.

Sur la proposition du même rapporteur, le Conseil adopte, tel qu'il a été présenté par M. le Préfet, le sous-chapitre XIII (dépenses diverses) à l'exception de l'article 21 qui doit être réservé tant que l'ensemble du budget n'aura pas été réglé.

M. Vival, demande l'ajournement pour pouvoir prendre connaissance du dossier de M^{me} Bargues.

Ces propositions sont adoptées. M. Cuniac, rapporteur de la Commission des travaux publics, propose :

1^o De donner acte à M. le Préfet de la communication de deux tableaux, dressés par M. l'agent-voyer en chef du département, indiquant, en ce qui concerne l'entretien des chemins de grande communication et d'intérêt commun, la situation des crédits et des dépenses de 1887 ; Acte est donné.

2^o D'adopter, tel qu'il a été présenté par MM. les agents-voyers, l'avant-projet de construction du chemin d'intérêt commun n^o 15 de St-Céré à la station de Lamativie, partie comprise entre les bourgs de Comiac et de Lamativie et de déclarer les travaux d'utilité publique. — Adopté.

Au nom de la même Commission, M. Calmeilles propose :

1^o D'adopter les conclusions des rapports de MM. les ingénieurs, tendant à apporter certaines modifications à la répartition actuelle des contingents communaux de Rouffillac. Ces modifications consisteraient à faire bénéficier le chemin de grande communication n^o 19 d'une partie des ressources vicinales attribuées aux chemins ordinaires, la commune n'ayant sur son territoire aucun chemin de moyenne communication. — Adopté ;

2^o D'adopter les conclusions du rapport de MM. les ingénieurs tendant à apporter une modification à la répartition actuelle des chemins vicinaux de la commune de St-Cirq-Madelon. Cette modification aurait pour effet de distraire des chemins vicinaux de la totalité des ressources attribuées aux chemins de 1^{re} et 2^e catégories pour les porter sur le chemin de grande communication n^o 51, la commune n'ayant pas de chemin d'intérêt commun. — Adopté ;

3^o De donner un avis favorable aux propositions présentées par M. l'ingénieur en chef de la navigation du Lot, tendant à prolonger de quinze jours la 3^e période d'interdiction de la pêche sur la rivière du Lot, et à fixer à 20 millimètres au moins l'écartement des verges, des nasses, verveux ou autres engins et filets destinés à la capture de l'anguille. — Adopté.

M. Vival, rapporteur de la Commission des travaux publics, propose :

1^o D'adopter la demande présentée par le Conseil municipal de la commune de Gorses, tendant à ce qu'une des deux journées de prestations, actuellement affectées au chemin d'intérêt commun n^o 50 soit portée sur les chemins vicinaux ordinaires. — Adopté ;

2^o D'adopter les conclusions du rapport de MM. les ingénieurs, tendant à apporter une modification à la répartition des contingents vicinaux de la commune de Cadrieu. Cette modification, qui est acceptée par le conseil municipal de cette commune, consisterait à porter sur le chemin de grande communication n^o 33 une partie des ressources actuellement affectées aux chemins vicinaux ordinaires. — Adopté.

M. Vival fait son rapport au sujet de la modification des contingents vicinaux demandée par les communes de Rudelle et d'Espeyroux.

M. Cuniac dit que M. de Turenne lui fait savoir qu'il n'a pas pris connaissance des dossiers qui concernent les communes de son canton et qu'il désirerait les examiner avant que le Conseil général prit une décision.

Après quelques observations de MM. Vival, de Pradelle, Béral, de Turenne, Calmeilles et Calmon, le Conseil décide que ces deux dossiers seront rapportés à une autre séance, sans renvoi à la commission des travaux publics.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Vival propose d'adopter la demande présentée par le Conseil municipal de Cuzac, tendant à porter sur le chemin vicinal ordinaire n^o 6 un tiers des prestations et des centimes spéciaux actuellement affectés au chemin d'intérêt commun n^o 50. — Adopté.

M. Calmon, rapporteur de la même commission, dépose que le Conseil municipal de la commune de Gramat a demandé la mise à l'alignement de trois maisons situées sur le côté gauche du chemin de grande communication, n^o 55, dans la traverse du chef-lieu de cette commune.

La dépense, d'après MM. les agents-voyers, s'éleverait à la somme de 7,100 fr. La commune prend à sa charge le 1/3 de cette dépense, soit 2,400 fr.

M. le rapporteur propose au Conseil d'approuver le projet d'élargissement de cette traverse et de renvoyer le dossier à la Commission des finances.

A ce sujet, M. Calmon fait observer qu'à la session de 1887 il a porté les travaux d'élargissement du chemin de grande communication n^o 55 sur la répartition des 58,000 fr. sous la rubrique : mise à l'alignement de la maison Orliac. Il demande que cette rubrique soit rectifiée et modifiée ainsi : « Immeubles Bos et Orliac », les deux maisons sus-nommées étant comprises dans les travaux d'élargissement. — Ces propositions sont adoptées.

Au nom de la Commission des travaux publics, M. Calmon rapporte le dossier de l'avant-projet de construction du chemin d'intérêt commun n^o 3 de la commune de Thégra qui avait été ajourné à la présente session.

M. Calmon ajoute que M. l'ingénieur en chef a déposé un nouveau rapport, tendant à l'ajournement de cette affaire, le conseil municipal de Thégra ayant demandé l'étude d'un nouveau tracé.

M. le baron Dufour donne lecture d'une délibération du conseil municipal de la commune de Thégra.

Il ne s'opposerait pas à cette situation, si la population, consultée, ne s'était pas prononcée d'une manière catégorique pour le tracé par le bourg.

En effet, par sa délibération en date du 10 juin dernier, le conseil municipal de Thégra a décidé qu'il y avait lieu, avant de prendre une détermination, de consulter la commune pour savoir si elle consentait à s'imposer pour avoir la route dans le bourg.

145 habitants ont approuvé l'imposition nécessaire pour avoir la route dans le bourg et 44 seulement ont refusé l'imposition demandée.

M. le baron Dufour dit qu'en présence de cette consultation, le tracé par le bourg doit être adopté et qu'un ajournement ne pourrait qu'être préjudiciable aux intérêts de la commune de Thégra.

M. Calmon fait observer que c'est précisément pour tenir compte du vœu exprimé par la majorité des habitants de Thégra qui ont manifesté le désir de conserver le chemin dans le bourg, que le conseil municipal, voulant donner satisfaction à la population et lui épargner en même temps des charges considérables, a demandé qu'un nouveau tracé, qui lui semble moins coûteux, soit mis à l'étude.

Il propose donc le renvoi de cette affaire à une autre session, afin de permettre l'étude demandée.

Ces dernières conclusions sont adoptées.

M. Béral, rapporteur de la commission des travaux publics, propose de donner acte à M. le Préfet de la communication du rapport de l'ingénieur en chef des mines, faisant connaître la situation de l'industrie des mines dans le département pendant l'année 1887.

Acte est donné. Sur la proposition de M. Pradines, rapporteur de la Commission des Vœux, le Conseil :

1^o Donne acte à M. le Préfet de la communication d'un exemplaire du procès-verbal de la séance tenue par le Conseil supérieur des Haras le 11 juillet 1888 ;

2^o Adopte les projets de création et de changement de foires, présenté par les conseils municipaux des communes de Catus, Pinsac et Thédirac ;

3^o Donne un avis favorable aux demandes présentées par les conseils municipaux des communes de Castanet (Tarn-et-Garonne) et St-Julien d'Empyre (Aveyron), tendant à la création et au changement de foires dans ces communes ;

4^o Donne un avis favorable à la délibération prise par le Conseil municipal de Souilhaguet, le 27 mai 1883 et par laquelle cette assemblée demande que la commune de Souilhaguet soit à l'avenir dénommée « St-Cirq-Bel-Arbre-Souilhaguet » ;

5^o Donne acte à M. le Préfet de la communication d'un rapport d'ensemble, présenté par M. Laur, vétérinaire à Cahors, inspecteur du service des épizooties dans le département ;

6^o Renouvelle le vœu tendant à ce que la commune de Concois soit autorisée à planter du tabac ;

7^o Décide qu'il y a lieu de comprendre la société agricole et industrielle du Lot, ainsi que les comices agricoles de Vayrac et de Saint-Céré dans la demande de subvention à adresser à M. le ministre pour 1889, savoir :

La société agricole et industrielle du Lot pour..... 5,000 fr.
Le comice de St-Céré pour..... 300 »
Le comice de Vayrac pour..... 200 »

Total..... 5,500 fr.

8^o Classe, ainsi qu'il suit, les demandes de secours sur les fonds de l'Etat, formées par diverses communes, pour les aider à pourvoir aux dépenses de restauration de leurs édifices du culte.

Communes	Montant de la dépense	Allocation proposée
Sénaillac (Lauzès)...	14,580 »	5,893 »
St-Cirgues.....	9,470 »	3,928 82
St-Maurice.....	10,821 54	2,567 54
Douelle.....	5,921 41	2,407 44
Nozac.....	838 06	335 81
Pradines.....	360 »	360 »

Sur la proposition de M. Bouyé, rapporteur de la commission des vœux, le Conseil :

1^o Donne un avis favorable aux projets de création sur le changement de foires présentés par les conseils municipaux des communes de St-Projet (Tarn-et-Garonne), de Vazerac (Tarn-et-Garonne) et de Lissac (Corrèze) ;

2^o Classe, comme suit, les demandes de secours formées par diverses communes pour travaux de réparation ou de construction de maisons d'écoles et de salles d'asiles, et détermine, de la manière suivante, la subvention départementale à allouer à ces communes :

1 ^o St-Perdoux.....	100 fr.
2 ^o Bédier.....	100 »
3 ^o Strenquels.....	100 »
4 ^o Cuzance.....	50 »
5 ^o St-Jean-de-Laur.....	50 »
6 ^o Bagnac.....	50 »
7 ^o Beauregard.....	50 »

La séance est levée.

(A suivre).

Nouveaux poissons dans le Lot

— Au nombre des vœux admis par le conseil général du Lot, dans la session qui vient d'être close, il en est un qui va faire tressaillir d'aise les nombreux pêcheurs que compte notre ville et aussi les gourmets qu'un bon poisson ne saurait laisser indifférents.

Notre assemblée départementale, en effet, a appelé l'attention du service de la navigation du Lot, sur l'utilité qu'il y aurait à introduire dans notre rivière la perche, le brochet, la brème et le gardon. Ce vœu, dont la réalisation donnerait satisfaction à bien des intérêts, même à ceux du trésor, lequel, du jour où ce poisson existerait dans nos eaux, louerait les cantonnements de pêche à des prix très élevés, sera certainement pris en considération par l'administration des ponts et chaussées. Nous n'en voulons pour preuve que les efforts déjà faits par cette administration en vue d'acclimater les nombreuses variétés de salmonidés auxquelles nos eaux, malheureusement trop chaudes, trop lentes et souvent trop sales, ne peuvent convenir.

Pour les espèces précitées, au contraire, leur acclimatation sera facile. Une seule objection pourrait être faite contre l'introduction du brochet : grand destructeur de poisson ; mais il suffira de faire remarquer que le brochet, se nourrissant presque exclusivement de poisson blanc, s'attaquera de préférence à cette variété immanquable qui infeste nos eaux et dont la destruction complète serait à désirer ; nous voulons parler du mule ou chondrostome de Drème, dont les mérites personnels sont aussi peu appréciables que l'euphémisme de son nom scientifique.

Ce sera donc un double service que nous rendra le brochet : car, en même temps qu'il nous fournira sa chair estimée, il nous débarrassera, au moins en partie, d'un poisson dont personne ne veut et qui détruit les autres espèces en dévorant leur frai.

Notre compatriote, M. Perboire Eugène, chef de bataillon breveté du génie à Nice, a été désigné pour être employé à Verdun.

Décoration. — Le journal officiel de Cochinchine contient une longue liste de décorations accordées par le roi de Cambodge.

Sur cette liste, parmi les commandeurs, nous remarquons M. Jules Dédebat, maître des requêtes au Conseil d'Etat, qui de 1872 à 1874, a été secrétaire général de la préfecture du Lot.

Une commission consultative des théâtres vient d'être instituée au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. M. Gustave Larroumet en est le vice-président ; un des membres est M. Calmon, sénateur, membre de l'institut.

Exposition de Barcelone. — Comme membres suppléants du jury des récompenses de l'exposition de Barcelone, figurent deux de nos compatriotes : M. Broel, négociant à Souillac et M. Labie, bijoutier en doublé à Paris, membre des comités d'admission et d'installation de l'Exposition universelle de 1889.

Acte de probité. — Les jeunes Laurent Pons et Ulysse Foissac, élèves de l'école primaire supérieure de Luzech, ont trouvé une

bourse contenant 450 francs en pièces de 20 fr. et de 10 fr.

Ils se sont empressés d'aller déposer cette somme à la gendarmerie de la ville.

Manceuvres de brigade. — Dimanche soir, le général Bréart, commandant le 17^e corps d'armée, est arrivé à la gare de Lalbenque où il a été reçu par le général Verrier et son état-major; le lendemain, le général a assisté, dans les bois de Vaylats, aux manœuvres de la 66^e brigade d'infanterie.

Le chemin de fer de Cahors à Capdenac transporte chaque jour des poutres en fer destinées à la construction du pont de St-Cirq-la-Popie.

Le pont est en bonne voie d'achèvement. La dépense prévue pour cet ouvrage, abords compris, est de 203,000 fr., mais ce chiffre sera dépassé, le terrain solide pour asseoir les fondations ayant été trouvé plus bas qu'il n'avait été prévu.

Pont Louis Philippe. — Des réparations importantes vont être faites au Pont Louis-Philippe. Elles comprennent le rechargement des enrochements, des fondations, des piles et l'exhaussement du mur en aile d'aval, rive droite.

On construira aussi un escalier le long du rempart de ce mur et un parapet sur le côté droit de la levée de cette même rive. La dépense prévue est évaluée à 18,500 fr.

Egoût collecteur. — L'administration des ponts-et-chaussées veut construire le long du boulevard Gambetta un grand égout collecteur destiné à assurer l'écoulement des eaux de la traverse de Cahors, et à faire disparaître tous les caniveaux qui coupent à leur origine toutes les rues transversales et gênent la circulation publique.

Les dépenses prévues s'élèvent à 100,000 fr. mais on espère pouvoir arriver à une réduction notable.

Contravention. — Contravention relevée contre le nommé Girma Pierre, rue des Maures, n° 13, pour infraction aux règlements sur l'enlèvement des immondices déposées par les particuliers sur la voie publique.

Arrestation. — Arrestation des nommés Couderc Jacques, âgé de 47 ans, originaire d'Auzac (Corrèze) et de Couderc J..., âgé de 49 ans, né à Valroufié (Lot), sous l'inculpation de grivèlerie et de vagabondage. Ces deux individus, étant entrés dans l'anberge du sieur Salès Vincent, se sont fait servir à boire et à manger, sachant qu'ils n'avaient point d'argent pour solder leur note.

Incendies. — Un commencement d'incendie a éclaté, dimanche au soir, à 8 heures, dans une maison du faubourg St-Georges; grâce aux prompts secours apportés par les voisins, le feu a été presque immédiatement maîtrisé.

L'antique château de Ciezac, près Souillac, appartenant à la famille Marquessac, a été, dans la nuit du 26 au 27, la proie des flammes.

On ignore encore les causes de ce sinistre, car les pertes sont énormes, le château renfermant des richesses artistiques de tous les pays, amassées par son propriétaire actuel, M. le comte amiral de Marquessac.

Un violent incendie a éclaté, la semaine dernière, chez M. Paol Delloc, propriétaire, demeurant à Cabrejeux, canton de Martel.

Le sauvetage n'ayant pu s'opérer que difficilement, les dégâts sont considérables, mais couverts par une compagnie d'assurance.

Sous-officiers. — Dans la liste des sous-officiers candidats à des emplois civils ou militaires et classés par la commission spéciale, nous relevons le nom ci-dessous :

Commission de police des départements. — M. Reynaud, Roch Jean-Baptiste, adjudant au 7^e de ligne, au corps, est classé avec le numéro 13 comme commissaire de police.

Moulinsbessou. — On nous écrit :

Mort subite. — Notre hameau a été le théâtre, dimanche dernier, 19 courant, d'un triste événement. La métayère de M. Carrié, en rentrant de garder les brebis, vers 8 heures du soir, tomba morte sur le pont du chemin de grande communication n° 27, de Montcoq à Montaignot, qui traverse le Moulinsbessou.

La veuve Vignoles, qui se trouvait sur les lieux, la releva aussitôt; mais elle ne donnait plus signe de vie : l'apoplexie avait été foudroyante.

Récoltes. — Le temps est toujours bizarre, toujours couvert, toujours froid, et ceux qui ne l'ont point vu, peuvent hésiter à croire que dimanche, 19 courant, nous avons eu de la gelée blanche comme au mois de novembre.

On espérait faire bonne récolte de fourrages, et voilà que bien des espérances sont déçues; ceux qui ont fauché les regains, les rentrent tout mouillés; les maïs ne mûrissent pas, ni les raisins non plus.

AGRICULTURE

Causerie agricole. — Nous détachons de la *Causerie agricole* publiée par *La Bora* dans les *Nouvelles* de Toulouse, les lignes suivantes intéressant notre département.

« Le hasard faisait hier, tomber sous mes yeux une page de Colomelle, le plus ancien des écrivains agricoles, puisqu'il vivait il y a plus de dix-huit siècles.

« On aurait dit qu'il s'adressait aux cultivateurs d'aujourd'hui; « Vous vous plaignez, disait-il à ses contemporains, de ce que vous n'avez pas des récoltes aussi abondantes que celles de vos pères, de ce que la terre s'est épuisée et que les saisons sont contre vous. La terre est toujours la même et les saisons toujours variables. Vos pères subissaient comme vous le bon et le mauvais climat, mais ils avaient plus de constance. Mettez à la culture de vos terres la même activité et la même étude que vous apporteriez à une question scientifique ou au raffinement des arts, et vous retrouverez les anciennes récoltes. Surtout, possesseurs du sol, occupez-vous-en et ne confiez pas vos terres à vos esclaves les moins intelligents, gardant ce que vous avez de mieux pour servir dans vos maisons.

Eh! oui, les saisons sont variables, et, même avant Pharaon, il y avait les sept vaches grasses et les sept vaches maigres! Nous sommes évidemment dans la période des maigres, et cependant nous avons fait assez de progrès et nous avons en main assez d'éléments pour atténuer la maigreur, bien plus que les anciens, qui en ce cas, en étaient à la famine absolue.

Au milieu des lamentations justifiées des viticulteurs, je viens de voir un exemple de ce que peut une intelligente initiative de défense.

Des circonstances spéciales m'avaient, la semaine passée, attiré dans le Lot.

L'arrondissement de Cahors offre l'aspect de la désolation. Le phylloxéra a ravagé tous les coteaux, et ce qu'il a épargné ou ce qui a été reconstruit est, pour les dix-neuf vingtièmes, sollement dépeuplé de feuilles, soit qu'on ait mal traité ou qu'on n'ait pas traité du tout.

Arrivé à Puy-Evêque et à Duravel, la scène change.

Cà et là, de grandes plaques vertes se montrent; de belles étendues de vignobles, un peu sous toutes les formes de plantation et de tout cépage, semblent un oasis à côté d'autres parties brûlées.

Cette préservation est due au syndicat de Puy-Evêque, qui comprend quinze communes et près de 300 membres.

Le président qui le dirige, M. G. Joubert, viticulteur actif et intelligent, bien secondé par les membres de son bureau, a donné à tous ses associés une impulsion des plus heureuses.

Ce syndicat achetait des pulvérisateurs qu'il louait pour un prix minime aux vigneronnes.

Chaque membre recevait une notice et se trouvaient détaillées toutes les préparations cuivreuses.

Chaque commune avait un représentant spécial pour enseigner leur emploi et pousser à la défense. Bref, de bonne heure, toutes les vignes des membres de ce syndicat étaient traitées dans de bonnes conditions et sont aujourd'hui en bel état, malgré la terrible température de cet été.

Nul doute que cela ne serve d'exemple pour les voisins, mais c'est pour eux une récolte perdue. Du reste, chez nous, dans la Haute-Garonne, où l'on voit tant de ravages, il y a aussi des vignobles bien conservés. Ce sont ceux que l'on a traité de bonne heure ou qui sont composés d'espèces facilement défendues ou à demi résistantes au monde cryptogamique. C'est ici où la pratique doit venir à l'aide de la science. Le cuivre n'est pas pour tous les cépages une panacée. Certains sont presque rebelles à son action. D'autres, au contraire, avec un ou deux traitements, deviennent presque indemnes.

A nous tous, viticulteurs, d'étudier sérieusement cette question.

De ma fenêtre, j'aperçois, au milieu d'un carré de moirastels fortement teintés de roux, quoique traités à temps, deux pieds de valdégiers tranchant par leur vert pimpant et l'intensité de leurs grappes en pleine véraison que ni anthracnose, ni rot, ni oïdium n'ont atteintes.

On a remarqué, non sans raison, que des vignes traitées suffisamment depuis trois ans avec des sels de cuivre étaient bien plus faciles

à défendre que celles que l'on traitait pour la première fois. Il est plus probable que l'absorption par la plante des sels de cuivre aura, dans l'avenir, une grande action sur sa résistance.

M. Gayon professeur de chimie à la Faculté de Bordeaux, vient de prouver qu'après deux ans ou trois de traitement, l'on trouvait de petites quantités de cuivre dans toutes les parties du cep. Probablement qu'à la longue nos vignes deviendront presque invulnérables aux invasions cryptogamiques.

Au reste, ce fait n'a rien d'étonnant. Il est connu que les ouvriers en cuivre en absorbent par les pores de la peau une certaine quantité qui va jusqu'à colorer en vert la substance de leurs os. Cet état leur communique une sorte d'immunité vis-à-vis des maladies franchement épidémiques, c'est-à-dire se reproduisant à l'aide de germes flottant dans l'air.

Reprenez donc courage, viticulteurs, vis-à-vis des fléaux dus aux intempéries des saisons! Chaque année apporte une défense de plus, sans compter que chaque année ne doit pas être aussi humide que celle-ci. L'ennemi le plus menaçant pour nos vignobles est toujours l'invasion étrangère et la falsification. C'est à notre insistance auprès de nos gouvernants à obtenir d'arrêter cette ruineuse et antipatriotique invasion.

Agriculture. — Il circule depuis quelques jours, dans nos campagnes, un bruit qu'il importe de démentir.

« Une commission vient d'être constituée, (on cite les noms des membres) pour visiter les vignobles, et mettre les viticulteurs en demeure de commencer les vendanges et d'enterrer les raisins au pied des souches, pour cause de salubrité publique.

« Les raisins attaqués du charbon seraient nuisibles au premier chef, et la circulation en serait interdite, soit à l'état de grappe, soit à l'état de vin.

Voilà la chose.

Est-il besoin de protester contre de pareilles inquiétudes que rien ne justifie?

Il le faut bien, puisque l'administration ne prend aucune mesure pour réagir contre ces paniques, qui prennent une consistance absurde.

La misère agricole est assez grande, pour que ne viennent pas se joindre des préoccupations que ferait naître la menace de mesures sanitaires grotesques.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGES D'EXCURSION

Avec Itinéraire au gré des Voyageurs

La compagnie du Chemin de fer d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest et l'administration des Chemins de fer de l'Etat, délivrera, jusqu'au 31 Octobre prochain des billets d'excursion de toutes classes, soit individuels, soit collectifs, avec itinéraire établi au gré des Voyageurs et pouvant emprunter les lignes des trois réseaux.

Les itinéraires peuvent ne comprendre que des lignes d'un ou deux desdits réseaux. Ils peuvent former ou non circuits.

Les billets individuels comportent une réduction variant de 20 à 60 0/0 suivant la longueur des parcours; les Billets collectifs comportent, pour chaque Voyageur s'adjoignant au premier, des réductions de 5 à 25 0/0 sur le prix établi pour le premier Voyageur.

La durée de validité desdits billets est de 30 jours pour les parcours inférieurs à 1,500 kilomètres, de 45 jours pour les parcours de 1,500 à 3,000 kilomètres et de 60 jours pour les parcours supérieurs à 3,000 kilomètres. Cette durée peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes, de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix primitif du Billet.

Saut périlleux. — Dans la journée d'avant-hier, Auguste Deviers, ouvrier maçon, ayant un peu trop fêté la dive bouteille, a pris la fenêtre pour la porte et s'est précipité dans le vide d'une hauteur de cinq mètres au moins.

Par le plus grands des hasards, Deviers ne s'est fait aucun mal, et les personnes accourues pour le relever ont pu constater qu'il en sera quitte pour quelques contusions sans aucun caractère de gravité.

Accident. — Une imprudence qui aurait pu avoir de bien terribles conséquences s'est produite mercredi, au chantier de la gare, près Gourdon. Vers les quatre heures du soir, le chef de chantier, croyant tous les coups de mine partis, a donné la reprise du travail, lorsqu'un des trous qu'on avait oubliés a fait subitement explosion, précipitant au loin les trois ouvriers les plus proches et faisant à l'un d'eux de profondes blessures à la tête. Les deux autres en seront quittes, paraît-il, pour des contusions sans gravité.

Les retraites des fonctionnaires

— Le gouvernement se préoccupe de réagir contre les tendances des cabinets précédents de prononcer, dans le personnel des diverses administrations, des mises à la retraite prématurées, dans le but de créer des vacances et de concéder des faveurs. Le chiffre des pensions s'est élevé de cent millions en treize ans. Depuis quatre ans l'accroissement est devenu très sensible. Le ministre des finances va réclamer de ses collègues un chiffre d'admissions annuelles aux emplois publics rigoureusement limité aux besoins des services.

La circulation des vins. — L'Officiel publie une circulaire du directeur général des contributions indirectes concernant les facilités accordées pour le transport des boissons de petite quantité. En voici le résumé :

Pour faciliter le paiement des droits sur les transports des vins et liqueurs alcooliques de la boutique des détaillants au domicile des acheteurs, il est créé des carnets de congé, valables pour un maximum de 12 litres de vin et 3 litres de spiritueux par expédition, carnets qu'il sera au pouvoir des gérants de débits d'emporter et dont ils détacheront eux-mêmes les feuillets.

Enfin, pour la circulation des spiritueux en petite quantité ayant lieu par les soins des consommateurs eux-mêmes, ceux-ci colleront en travers des bouchons des bouteilles des vignettes qui seront à leur disposition, dans les bureaux de tabac, au prix de 50 centimes, 80 centimes, 1 fr. 20, droit de consommation compris, suivant que les spiritueux tireront 25, 45 ou 70 degrés.

Cruautés militaires. — Un suicide ému par surexcite en ce moment, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, la population de Parthenay.

Il s'agit d'un caporal du 114^e régiment de ligne, bon soldat, estimé de tout le monde, que la cruauté d'un commandant inhumain a poussé à cet acte de désespoir. Le commandant Lacrete avait condamné à courir pendant trois heures au pas gymnastique et avec la charge de campagne les hommes punis pour de légères infractions. Parmi ces derniers, se trouvait le caporal Vallade, coupable d'être rentré en retard à la caserne. Après deux heures de course incensée, par une chaleur de 40 degrés, Vallade exténué, les pieds meurtris, tomba au pied d'un arbre. Un sergent, pris de compassion, voulut le laisser reposer; mais le commandant Lacrete s'y opposa disant : « Il faut marcher jusqu'à ce qu'il crève ! » Vallade demanda alors à aller satisfaire un besoin et cinq minutes après une détonation se faisait entendre. Le malheureux désespéré, affolé, s'était tiré un coup de fusil dans la poitrine.

BOURSE. — Cours du 29 août 1888.

3 0/0.....	83 80
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 30
4 1/2 0/0 1883.....	105 32
Actions Orléans.....	1,343 75
Actions Lyon.....	1,276 25
Action Panama.....	258 75
Obligations Orléans 3 0/0.....	403 00
Obligations Lombardes.....	304 50
Obligations Saragosse.....	357 00

UNE PRECIEUSE DÉCOUVERTE

pour combattre et à toutes les maladies de la vigne

Mme Martel invite toutes les personnes qui s'intéressent à la viticulture à venir voir sa vigne française, chargée de raisins absolument indemne et garantie de toutes les maladies qui dévastent le vignoble, par l'application de son ENGRAIS INSECTICIDE, médaillé par le jury de l'Exposition internationale de Toulouse.

Réussite assurée

Une barrique de 25 francs, guérit quatre cent pieds de vigne.

Dépôt : Rue de la Banque, à Cahors (Lot).

3000 A GAGNER
 Avant le 15 Septembre
 en opérant sur FONDS D'ETAT Ecrite à
L'UNION PARIS 300
 270, Rue Saint-Honoré, 270

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE
 est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les vieillies, les excès ou la maladie.
 Chez FERRE, pharmacien, 103, r. Richelieu, PARIS, & Pharm.

